



CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DE PEDIATRIE

Société Française de Pédiatrie (SFP)  
Syndicat National de Pédiatres Français (SNPF)  
Société Française de Néonatalogie (SFN)  
Syndicat national des pédiatres des établissements hospitaliers (SPNEH)

Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)  
Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPU)  
Collège des pédiatres des hôpitaux généraux (COLPHEGE)  
Syndicat national des médecins de Protection maternelle et Infantile (SNMPMI)

---

## Communiqué de presse

Le 26 juin 2014

### Projet de loi de santé : le CNPP réclame un plan de santé pour l'enfant

Le projet de loi de santé comprend plusieurs mesures relatives à la prévention que le Conseil National Professionnel de Pédiatrie tient à saluer. Pour autant, les mesures proposées concernant la santé de l'enfant, dont la création du médecin traitant dès la naissance, constitue une réponse qui n'est ni suffisante ni adaptée aux enjeux autour de la santé de l'enfant.

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie demande à participer aux discussions et fera des propositions constructives en collaboration avec les autres professionnels de l'enfance.

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie estime indispensable la mise en place d'un **plan de santé pour l'enfant** appuyé sur une véritable coopération entre les professionnels impliqués dans la prise en charge de l'enfant. Le rôle de premier recours du pédiatre ne peut être nié et son expertise tout au long des différents parcours de santé de l'enfant doit être davantage identifiée, qu'il s'agisse de suivi développemental propre à l'enfant, de permanence des soins pédiatriques ou de prise en charge des enfants porteurs de maladies chroniques et handicaps.

Seuls les systèmes '*flexibles*' de soins caractérisés par une articulation raisonnée entre spécialistes de l'enfant et médecins généralistes donnent des bons résultats en termes d'indicateurs de santé, comme ceci est bien démontré dans les autres pays Européens.

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie considère que pour assurer une présence pédiatrique ambulatoire de proximité et dans nos maternités, et dans un souci partagé d'un égal accès aux soins pour toutes les familles sur l'ensemble du territoire national, il convient d'augmenter rapidement et significativement le nombre de pédiatres formés, d'allonger la formation des jeunes pédiatres à 5 ans afin d'y intégrer un stage de pédiatrie ambulatoire et les diverses options de spécialités pédiatriques. Enfin, il convient d'améliorer significativement la formation des médecins généralistes à la médecine de l'enfant, ce qui sous-tend de développer une synergie entre les deux spécialités, ce qui devrait être plutôt un objectif ministériel.

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie reste déterminé à refuser le statut de médecin traitant en attendant l'aboutissement de ces travaux.

Motion adoptée à l'unanimité par le CNPP le 26 Juin 2014

---

#### Contacts Presse : Agence Passerelles

Anne Laure Guillaume & Isabelle Latour-Gervais - Tél. 05 56 20 66 77 - Mail : [afpa@passerelles.com](mailto:afpa@passerelles.com)